

« POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL
de
**L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE**
et
**Journal des Soldats Blessés
aux Yeux**



SOMMAIRE

Le Président de la République Président d'Honneur de l'Union des Aveugles de Guerre. — Décès du Général de Maudh'uy. — Elections au Conseil d'administration. — Travail. — Exposition de Tableaux de Fleurs. — Franceville. — Chemins de fer. — Note de la rédaction.

Notes et Informations

La Coopération. — Aux Masseurs. — Montres d'aveugle. — Notre Professeur de tricotage.

Chronique de l'U. A. G.

Entre nous. — Procès-verbal du Conseil d'administration du 11 juin 1921. — Avis aux tricoteurs. — Avis aux vanniers. — Informations. — Nomination dans la Légion d'honneur (*suite*). — Lettres de Camarades. — Liste d'aveugles par département (*suite*).

Administration :

au Siège de l'U. A. G., 38, rue du Mont-Thabor, PARIS (1^{er})
TÉLÉPH. : Central 44-88

807600

PRÉSIDENT D'HONNEUR
de l'Union des Aveugles de Guerre

M. A. MILLERAND, Président de la République

COMITÉ DE PATRONAGE

M. le général MAUNOURY, président ; M. BARTHOU, ministre de la Guerre ;
M. BRIEUX, de l'Académie Française, président honoraire de l'U. A. G. ;
M. le général BALFOURIÉ, président de l'Association Valentin Haüy ;
M. BORREL, député, ancien sous-secrétaire d'Etat ;
Mme Marthe BRANDÈS présidente de l'Abri du Soldat Aveugle ;
M. BRISAC, préfet ;
M. J. RIDGELY CARTER, secrétaire général du Comité Franco-Américain pour les aveugles de guerre ;
M. Paul DE CASSAGNAC, député ;
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française, président de « Pour le Foyer du Soldat Aveugle » ;
M. DUCO, médecin-inspecteur ;
M. le colonel FABRY député ;
M. FRIBOURG, député ;
Miss Alice GETTY, directrice-fondatrice de l'imprimerie pour les aveugles de guerre « La Roue » ;
M. Justin GODART, ancien sous-secrétaire d'Etat au service de santé, député de Lyon ;
M. le comte de GRAMMONT, président de l'« Aide aux Soldats Aveugles » ;
Miss GRASS HARPER représentante de la Croix-Rouge américaine ;
Miss WINIFRED HOLT, présidente du Comité Franco-Américain pour les aveugles de guerre ;
Mme Léopold KAHN, présidente, fondatrice de l'Ecole de massage des soldats aveugles ;
Mme Géo KESSLER, présidente du « Permanent Blind Relief War Fund incorporated » ;
M. KRUG ;
Mme LEGRAND, vice-présidente de la Familiale.
M. LUGOL, député ;
M. le général de MAUD'HUY député ;
M. E. MEYER, conseiller d'Etat ;
M. le docteur MORAX, président de la Société « Les Ateliers d'Aveugles » ;
M. Henry PATÉ, député ;
M. Pierre RAMEIL, député ;
M^e HENRI-ROBERT, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats ;
M. VALLON, Inspecteur général des Services extérieurs du ministère des Pensions ;
M. VALLERY-RADOT, président honoraire de la Société « Les Amis des Soldats Aveugles » ;
M. Constant VERLOT, député, président de la Conférence des Œuvres d'Aveugles ;
M. le Professeur WALTHER, membre de l'Académie de médecine.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : GOUBIN.
Vice-Présidents : ROY (Georges), GUEFIN (Marcel) ; BOIS (Paul).
Secrétaire général : IZAAC.
Membres : ALBERT, AMAR, ANTOINE, ARNAULT, AUBIN, BARDOUX, BERTRAND BOUDANT, BOURGUIGNON, CONAN, DELAGE, DUFOURC, ÉCAL, HERON, LAFFARGUE, LAGARDE, LALLEMANT, LELOUP, NOIREAUX, ROY, RENÉ, SIGAULT, TOUDOURI, WEBER.
Trésorier : M. BOETZEL, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, directeur de la Compagnie « Le Soleil ».

Le Président de la République
Président d'Honneur de l'Union des Aveugles de Guerre

Monsieur le Président de la République est désormais notre Président d'Honneur. Oui, mes chers camarades, il a bien voulu donner à notre groupement cette haute marque d'estime et d'intérêt. Ce geste bienveillant nous honore et la respectueuse reconnaissance de l'U. A. G. lui est à tout jamais acquise.

Nous devons nos plus vifs remerciements au général Maunoury qui, toujours dévoué à l'Union, a bien voulu être auprès de Monsieur le Président de la République notre interprète. Ci-dessous la lettre par laquelle il nous apprend cette heureuse nouvelle :

Mon cher Président,

Je suis heureux de vous annoncer que Monsieur le Président de la République a très gracieusement accepté la haute Présidence d'Honneur de notre Union des Aveugles de Guerre à laquelle il m'a parut témoigner grand intérêt et estime. Prévenez donc nos Sociétaires dans votre prochain Bulletin....

Signé : Général MAUNOURY.

Décès du Général de Maud'huy

Député, Membre du Comité de Patronage

Nous avons à déplorer le décès du général de Maud'huy survenu récemment.

Quel est celui d'entre nous qui ne se souvient avec émotion de ce chef valeureux et aimé ? Il témoignait à l'Union des Aveugles de Guerre un intérêt bienveillant qui l'avait fait entrer dans notre Comité de Patronage. Dans maintes circonstances et pour des cas particuliers, les représentants de l'Union ont trouvé auprès de lui le plus aimable accueil et l'aide la plus efficace. Nous perdons en lui un ami dévoué à notre cause et un défenseur actif de nos intérêts.

Élections au Conseil d'Administration

Nous rappelons aux Membres de l'Union que l'Assemblée générale de décembre prochain aura à procéder comme nous l'avons indiqué dans un précédent numéro à des ratifications et à l'élection de 10 Membres, le Conseil devant être renouvelé par tiers conformément aux Statuts.

La liste des Candidats sera close le 15 octobre et publiée au premier Bulletin qui paraîtra après cette date. Tous ceux qui pourraient rendre quelques services à l'Union se doivent de poser leur candidature.

TRAVAIL

Le travail de l'Aveugle de Guerre est pour nous une question complexe, difficile dont la solution chaque jour plus pressante exigera de nombreux efforts, de la persévérance et l'aide de toutes les bonnes volontés. Certains disent simplement : « Le travail de l'Aveugle n'existe pas, il ne compte pas ». Loin de nous la pensée de mettre en doute leur sincérité mais n'est-ce pas renoncer trop hâtivement à la mise sur pied d'un projet qui nous est cher à tous et traiter avec trop de désinvolture une question complexe et ardue sans doute, mais qui intéresse très vivement la presque totalité de nos camarades ?

Certes, notre travail si aléatoire et si incertain ne peut entrer en ligne de compte dans le calcul des ressources dont dispose l'aveugle pour assurer son existence matérielle. La pension seule doit suffire à cet effet. A cela personne n'y contredit et l'Etat lui-même ne l'a-t-il pas implicitement reconnu en nous accordant la tierce personne ? Il a même exagéré ce principe en n'accordant aux Aveugles de guerre aucune place dans ses emplois réservés aux Mutilés : et, pour nous en tenir à un seul exemple, nous sommes fort surpris qu'on n'ait pas songé à la titularisation des masseurs Aveugles de Guerre qui travaillent déjà dans les hôpitaux à la satisfaction des malades et des médecins. Toute raison invoquée serait sans fondement sérieux car elle tendrait à la négation d'un fait déjà existant.

Il est donc admis par tous que la pension de l'Aveugle doit pouvoir suffire à elle seule à sa subsistance et même à celle de sa famille. Cela est incontestable et du reste incontesté. Qui donc en effet ose-

rait prétendre que pour avoir perdu la vue au service de son pays l'aveugle dût renoncer à la joie de fonder un foyer et une famille ! Si ce foyer existait déjà, la Société pourrait-elle accepter que le prix de la mutilation fut la misère et la détresse ?

Mais parce que ce droit à la vie par une pension suffisante est formel, s'ensuit-il que nous soyons condamnés à une inactivité absolue ? Ce serait folie de le prétendre : le travail est récréatif et libérateur. Il nous est impérieusement nécessaire ; il nous est une consolation et chacun de nous doit pouvoir travailler comme il l'entend. N'est-il pas légitime et désirable que l'Aveugle de Guerre puisse améliorer son sort et celui des siens quelle que soit la pension allouée ? Sans doute il ne faut pas s'illusionner : A capacité égale l'aveugle produira moins que le voyant, des difficultés nombreuses le mettent en état d'infériorité pour produire : son isolement et son éloignement de tout centre important accroissent encore ces difficultés au moins pour la plupart de nos camarades de province. Enfin nous savons très bien que de nombreux camarades en raison de leurs blessures multiples ne peuvent travailler que très irrégulièrement ou même pas du tout.

Il résulte de cet état de choses, que l'organisation du travail de nos diverses corporations doit être tentée et retenir tous nos efforts.

La tâche est grande, la solution malaisée, mais c'est pour cette raison précisément qu'elle attire notre attention et que nous avons le droit de rechercher quelque solution. Chacun de nous, chers camarades, se doit à tous ; ce principe de solidarité a jusqu'ici fait la force de votre Union et lui a permis déjà d'améliorer le sort de ses membres. Nous faisons appel à toutes les collaborations. Nous serons toujours heureux de recevoir les suggestions des camarades et de nous en inspirer. Que vous habitiez la ville ou que vous soyez perdus dans le fond d'une campagne, il faut nous seconder dans cette œuvre commune, c'est l'intérêt de tous. Longtemps encore malgré nos efforts et notre activité, nos tentatives seront hésitantes, mais qu'importe notre peine, si nous arrivons à quelque amélioration, même minime dans l'organisation nécessaire du travail.

L'U. A. G. apportera à cet épineux problème les mêmes soins qu'elle consacre aux pensions et aux nombreux projets qui ont été la raison même de notre groupement.

Exposition de tableaux de fleurs

Mme Louis Deschamps, avec la collaboration du Comité d'Aide de l'U. A. G. dont elle est l'active Présidente, a organisé en faveur de l'Union des Aveugles de Guerre une exposition de tableaux de fleurs aux Galeries Knoedler, 17, place Vendôme, à Paris. Cette

exposition a duré du 17 mai au 20 juin et s'est terminée par une fête de nuit donnée à l'hôtel Ritz.

Mme Deschamps a su plaider avec un dévouement inlassable la cause des Aveugles de Guerre et attirer un nombreux public à son exposition.

Nous renouvelons ici nos vifs remerciements à M. Knoedler qui a mis gracieusement pendant toute la durée de l'exposition sa salle à la disposition du Comité d'Aide, nous remercions également la direction de l'hôtel Ritz qui a offert généreusement ses locaux et ses jardins pour la fête de nuit. Disons aussi toute la reconnaissance que nous devons à la dévouée organisatrice. Le meilleur éloge que l'on puisse lui adresser de tout ce qu'elle a fait pour l'Union en cette circonstance, est d'indiquer les heureux résultats obtenus. 138.500 francs ont été recueillis, qui selon le désir de l'organisatrice ont été affectés de la manière suivante :

1° 10 % à l'Abri du Soldat Aveugle (Présidente Mme Marthe Brandès).

2° 90 % à l'Union des Aveugles de Guerre, répartis comme suit :

Agrandissement du Siège social ; ameublement supplémentaire, propagande mondiale.

Mme la Présidente de notre Comité d'Aide veut en effet faire connaître l'U. A. G. et lui donner par une vaste propagande à travers le monde, le moyen de réaliser la plupart de ses projets et en particulier la Maison de l'Aveugle qui lui tient tant au cœur. A peine son exposition terminée, elle s'est mise à nouveau à l'œuvre et déjà nous pouvons dire qu'elle a obtenu des résultats intéressants pour l'Union.

Nos camarades seront tenus au courant par une série d'articles intitulés « la Maison de l'Aveugle de Guerre ».

FRANCEVILLE

Notre Bulletin de juin annonçait sous la rubrique *Un essai au bord de la mer* l'installation de petites maisons meublées de deux pièces chacune à Franceville (Calvados), où les camarades qui en feraient la demande pourraient aller se reposer moyennant le modeste loyer de 1 franc par jour.

C'est aujourd'hui chose faite et un certain nombre de ménages, pour la plupart venus de province ont bénéficié à peu de frais d'un séjour agréable et réparateur au bord de la mer. Les demandes ont été nombreuses. Le succès a été général parmi ceux que le sort a favorisé et la publication de quelques extraits de lettres qu'ils nous ont écrites est le meilleur éloge qu'on puisse faire à l'Union de son

heureuse initiative et la plus grande satisfaction qu'elle puisse recevoir.

Le camarade Combarre, à Vaulx (Seine-et-Marne), nous écrit en nous rappelant les agréables promenades qu'il fait au bord de la mer : « Nos impressions, dit-il, sont restées les mêmes qu'au début, nous sommes toujours très satisfaits de notre séjour et nous passons de bons moments. »

Le camarade Robert, à Créteil, s'exprime ainsi : « Voilà le quatrième jour que nous sommes là et il nous semble que c'est d'hier ; bain de mer, promenade l'après-midi sur la plage à la recherche des moules et des coques, le reste du temps est passé à nos occupations ménagères, les heures s'écoulaient comme un rêve, et nous venons vous dire toute notre joie. Les petites sont vraiment bien installées et nous ne manquons de rien... »

« Encore tous nos remerciements, Monsieur, pour la peine que vous vous êtes donnée et croyez à toute notre reconnaissance envers ceux qui nous donnent ces heureux jours. »

Le camarade Videmont de Paris nous dit : « Notre séjour à Franceville-Plage s'achève croyez-le à notre grand regret. Je ne trouve pas de mot pour vous exprimer nos profonds remerciements de votre initiative, votre dévouement

Ils retrouveront ici, en ces charmants coins, gaieté, joie et repos. »

Le camarade Leroy de Laval se réjouit d'avoir été favorisé par le sort : « Nous avons le bon air, dit-il, qui nous a donné plaisir et santé ainsi qu'à notre petit bébé âgé de quinze mois qui a fait beaucoup de progrès, nous pouvons appeler ces maisons « La Maison du repos de l'Aveugle ». L'installation est très bien faite, car nous ne manquons de rien, la vie est pas plus chère que chez nous et les fournisseurs passent tous les jours prendre les commandes. Chers camarades, nous pouvons dire grand merci au généreux donateur, M. Wattier a bien voulu en outre mettre une cabine à notre disposition au bord de la mer pour pouvoir prendre des bains. Nous sommes enchantés de notre voyage et notre petit bébé a pris beaucoup de force. »

Nous nous excusons auprès des camarades de ne pouvoir publier intégralement leurs lettres car la place nous manque.

Nous prions les camarades qui désireraient passer le mois d'octobre à Franceville ou faire un plus long séjour de nous l'écrire. Le climat de Franceville est très tempéré et un séjour même en hiver y est particulièrement agréable.

Chemins de fer

Le Sénat a enfin voté un amendement à la loi concernant le Statut des Chemins de fer par lequel la gratuité du voyage sera

accordée au guide de l'invalidé de 100 % bénéficiaire des dispositions de l'article 10 de la loi du 31 mars 1919.

Ce taux est applicable aux billets simples et aux billets d'aller et retour ordinaires.

Nous obtenons enfin la satisfaction légitime depuis si longtemps attendue, malheureusement l'application n'en sera pas immédiate et nos camarades auront vu passer les vacances sans pouvoir en bénéficier. En effet l'ensemble de la loi présentée au Sénat a été légèrement modifié. Retour en devra donc être fait à la Chambre et le projet ne pourra être repris qu'à sa rentrée. Voilà pourquoi, mes chers camarades, il faudra encore attendre avant de bénéficier de cette mesure dont le principe est pourtant déjà adopté. Espérons cependant que ce sera là le dernier voyage de ce fameux projet.

Note de la Rédaction

Nous prions les camarades d'excuser le retard de ce Bulletin. Malgré que nous soyons en pleine période de vacances, nous avons voulu que les deux Bulletins d'août et septembre puissent paraître. Celui de septembre suivra donc à 15 jours ou 3 semaines d'intervalle le numéro actuel.

NOTES & INFORMATIONS

LE CAMARADE FAUVEL NOUS PRIE D'INSERER :

La Coopération

A la suite de la note parue dans le dernier Bulletin, j'ai reçu un certain nombre de réponses encourageantes. Le nombre n'en est pas cependant assez élevé pour entreprendre la création d'une coopérative qui puisse répondre au double besoin de la fourniture des matières premières au meilleur compte et la vente rapide et complète des objets fabriqués.

Aussi je viens faire un dernier appel à tous les aveugles de guerre de l'ouest de la France et je vais m'efforcer de leur montrer les multiples avantages de la coopération.

Certes, à l'heure actuelle, des œuvres privées, en tête desquelles « Les Amis des soldats aveugles » ont compris la nécessité de favoriser le travail de l'aveugle, non dans le but de lui apporter une forte aide pécuniaire, mais surtout pour lui éviter la neurasthénie, le cafard, qui a déjà fait tant de victimes parmi eux... Mais vous êtes payés, camarades, pour connaître la longueur de la reconnaissance, vous savez que la guerre est déjà loin et les efforts des œuvres finiront par s'éteindre et vous laisseront désarmés dans la lutte pour le travail.

La coopération peut d'ailleurs vous donner des avantages appréciables. Il est facile de se procurer des matières premières à des prix aussi bas que les usines, le travail se faisant chez vous, les frais généraux se trouvent presque nuls et nous pouvons rivaliser comme fini de fabrication avec le travail des usines.

Le travail produit en série, par la spécialisation, est mieux fait et le rendement meilleur. La vente, d'après les enquêtes que j'ai menées, est largement assurée surtout en ce qui concerne la vannerie et la broserie.

Dans quelles conditions pourrions-nous créer cette coopérative ? Chacun d'entre nous devrait souscrire au moins une action de 500 francs dont la moitié seule serait à verser de suite et qui produirait un intérêt de 5 % outre la participation aux bénéfices. La coopérative, gérée par un Conseil d'administration, serait placée sous la surveillance financière du ministère du Travail, d'où toute tranquillité sur le sort de vos fonds.

Six mois après sa mise en marche elle recevrait de ce ministère

un prêt égal au double du capital versé et de l'Office national des Mutilés un prêt pouvant aller jusqu'à 6.000 francs. Ces prêts sont remboursables en un délai qui peut atteindre 25 années et les frais sont tels que l'intérêt est d'environ 1 à 2 %.

Outre ces avantages qui ne sont pas à dédaigner, cette coopérative ouvrière pourra traiter, à l'amiable, avec les administrations, des marchés pouvant atteindre 20.000 francs et dont les paiements se feront par acomptes bimensuels.

Allons, camarades, réfléchissez bien. Jusqu'au 10 septembre je recevrai vos promesses d'adhésion avec un timbre pour la réponse. Si, à cette date, comme je l'espère, nous avons atteint un nombre suffisant de souscriptions, je vous écrirai pour vous indiquer les démarches à faire. Si ce nombre n'est pas atteint il est inutile d'aller au-devant d'un échec et je vous informerai qu'il est impossible de créer cette coopérative et j'abandonnerai définitivement l'étude de cette question. Un jour peut-être, si vous ne comprenez pas actuellement la position dans laquelle vous vous trouvez, un jour viendra où vous sentirez la nécessité de vous grouper pour défendre votre travail. Ce jour-là il sera peut-être trop tard. Faites, dès à présent, l'effort nécessaire pour réaliser cette union pour la défense de vos droits au travail comme vous avez réalisé l'union pour la défense de vos justes revendications.

Albert FAUVEL.

*Secrétaire général de la Fédération départementale
des Mutilés des Côtes-du-Nord,*

11, rue Vicairie, à Saint-Brieuc.
(Côtes-du-Nord).

AUX MASSEURS

Par sa lettre du 26 juillet 1921, le Ministère de la Guerre Direction du Service de Santé, Bureau : Personnel, nous fait connaître que l'assimilation des Masseurs Aveugles de Guerre aux infirmières du cadre permanent n'est pas possible. « En effet, nous écrit-on, s'il a été créé un statut spécial pour les infirmières des hôpitaux militaires, c'est que celles-ci peuvent être envoyées d'une région dans une autre, en Algérie, en Tunisie, au Maroc ou au Levant, suivant les besoins du service.

Il n'en est pas de même des masseurs aveugles de guerre qui ne peuvent être employés que dans des établissements déterminés de la Métropole, et qui ne sont pas susceptibles de mutations. Si cependant certains masseurs aveugles de guerre devenus inutiles dans les centres de Physiothérapie où ils étaient employés, ont été invités à

accepter un autre poste, c'est afin de ne pas avoir à prononcer leur licenciement. »

Nous ne dissimulons pas notre surprise de pareilles raisons ; nous ne voyons pas pourquoi les masseurs aveugles de guerre ne pourraient pas être affectés aux cadres permanents de la Métropole et titularisés dans les hôpitaux de l'intérieur. Pourquoi demander à un aveugle de guerre une aptitude à servir dans les Colonies alors que l'État n'exige rien de semblable de ses fonctionnaires en général, d'un employé des postes par exemple, d'un percepteur, etc... ?

Mais l'Administration doit avoir évidemment des raisons qui ne sont pas accessibles à tous.

AVIS

L'Assemblée générale de la Section des Masseurs aura lieu le dimanche 16 octobre, à l'endroit et à l'heure ultérieurement désignés (prochain Bulletin).

MONTRES D'AVEUGLE

M. Arthur Caron, horloger, 43, rue d'Hauteville, à Paris, tient à la disposition des Membres de l'Union des montres d'aveugle au prix de vingt francs.

M. Caron est le vice-président de la Société « Les amitiés Françaises » qui a donné à Enghien une fête à notre bénéfice.

NOTRE PROFESSEUR DE TRICOTAGE

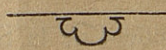
Nous sommes heureux d'apprendre par de nombreuses lettres de camarades les services considérables rendus par notre professeur de tricotage, dont ci-après nous donnons quelques extraits.

André Mainier, de Saint-Etienne-du-Rouvray, nous écrit : « Je tiens à vous annoncer que j'ai eu la visite du professeur de tricotage. Que de choses merveilleuses j'ai pu apprendre en trois jours ! Il est bien regrettable que Mme Collinet n'ait pas été contre-maîtresse à Neuilly. Quelle habileté merveilleuse les tricoteurs en auraient retirée ! » Ce même camarade nous signale la répara-

tion de sa machine par Mme Collinet alors qu'un mécanicien précédemment appelé n'avait pu la remettre en état.

Jules Fauvin, de Beaugency (Loiret) s'exprime ainsi : « Mme Collinet, professeur de tricotage, vient de partir. Comme elle ne veut pas accepter de remerciements, je viens vous dire que Mme Collinet est une femme de devoir. Elle a travaillé avec nous du matin au soir sans arrêt ; elle a fait des modèles superbes, chandails, paletots perlés, corsages pour la campagne, magnifiques gilets de chasse, etc.... En plus toutes les indications écrites m'ont été laissées et il est impossible de se tromper. Ma machine marche à merveille et je ne perds plus de laine comme avant. Je peux dire que j'ai appris à travailler, j'en suis très heureux, etc..... »

C'est Mme Kessler que nos camarades doivent avant tout remercier puisque c'est sa générosité qui nous permet d'organiser la suréducation de tricoteurs.



Chronique de l'U. A. G.

ENTRE NOUS

NAISSANCES

Notre camarade et Mme Lainé (Georges) nous font part de la naissance de leur fille Paulette, née le 24 juin.

Notre camarade et Mme Thepenier (Nicolas) nous font part de la naissance de leur deuxième bébé, Marcelle-Emilie.

Notre camarade et Mme Mattei (Charles) nous font part de la naissance de leur fils Georges, né le 26 juin.

Notre camarade et Mme Joseph (Edouard) nous font part de la naissance de leur deuxième enfant, Jacques-Fernand-Gilbert.

Notre camarade et Mme Baron (Jean-Marie) nous font part de la naissance de leur fils Jean, le 3 juillet.

Notre camarade et Mme Fouet (Jean-Marie) nous font part de la naissance de leur fils Georges.

Notre camarade et Mme Leroux (J. J.) nous font part de la naissance de leur fils Jean-Yves.

Notre camarade et Mme Betremieux (François) nous font part de la naissance de leur fils.

Notre camarade et Mme Labre (Gilbert) nous font part de la naissance de leur enfant, né le 14 juillet.

Notre camarade et Mme Lampierre (Gustave) annoncent naissance.

Notre camarade et Mme Moiroud (Marius-Prosper) nous font part de la naissance de leur fils Marcel.

Notre camarade et Mme Chelle (G.) nous font part de la naissance de leur fille Gilberte, le 9 juillet 1921.

Notre camarade et Mme Estienne, nous font part de la naissance de leur fils, le 23 juin.

Notre camarade et Mme Albespy (Charles) nous font part de la naissance de leur fille, née le 28 juillet 1921.

Notre camarade et Mme Chambost, nous font part de la naissance de leur fille Emilia-Marie, née le 25 juin 1921.

Notre camarade et Mme Duplan, nous font part de la naissance de leur deuxième enfant.

Notre camarade et Mme Huet, nous font part de la naissance de leurs deux jumeaux, dont malheureusement l'un est décédé.

Nous adressons nos bien sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

MARIAGES

Notre camarade Gérard (Galis) nous fait part de son mariage, avec Mlle Berthe Fabre, le 22 juin.

Notre camarade Masson (René) nous fait part de son mariage, avec Mlle Marie-Yvonne André, le 6 juillet.

Notre camarade Bailly (Octave), nous fait part de son mariage, qui a eu lieu à Lille, le 9 juillet.

Notre camarade Bur, à Pantin, nous fait part de son mariage, avec Mlle Lucienne Liénard, célébré le 25 juin.

Notre camarade Carpentier, nous fait part de son mariage, qui a été célébré le 7 juin, avec Mlle Marguerite Boulanger.

Notre camarade Quere (Yves) nous fait part de son mariage.

Notre camarade Roy (René) nous fait part de son mariage, avec Mlle Rozier, célébré le 12 juillet.

Notre camarade Pélissier (Jean) nous fait part de son mariage qui a eu lieu le 26 juillet.

Notre camarade Hugues (Daniel) nous fait part de son mariage, avec Mlle Lucie Le Bert, qui a eu lieu le 19 juillet.

Notre camarade Petitdidier, nous fait part de son mariage, avec Mlle Lucie Marin, qui a eu lieu le 20 juillet.

Notre camarade Lorrain (Georges) nous fait part de son mariage, avec Mlle Fernande Thierry, le 17 septembre 1921.

Notre camarade Desmons, nous fait part de son mariage pour fin septembre.

Notre camarade Delourmel (Constant) nous fait part de son mariage avec Mlle Quinton, célébré le 5 avril 1921.

Notre camarade Chambost (Jean) nous fait part de son mariage, célébré le 9 octobre 1920.

Nous adressons aux nouveaux époux tous nos vœux de bonheur.

DÉCÈS

Notre camarade Jourdain (Pascal) nous fait part du décès de son fils survenu le jour même de sa naissance.

Nous apprenons le décès :

De notre camarade Frimbaud (Auguste) décédé le 7 avril 1921.

De notre camarade Mokranis Lakdas, décédé le 1^{er} juin.

De notre camarade Demeule.

De notre camarade Jallat (Simon) décédé le 12 juillet.

Du fils de notre camarade Bonnet (Émile) décédé le 14 juillet à l'âge de 11 mois.

De la femme de notre camarade Millien, décédée le 20 juillet 1921.

De notre camarade Dusaussoy (Amable) décédé le 22 juillet 1921.

Du bébé de notre camarade Gladieux, décédé le 27 juin, à l'âge de 3 mois.

Du petit garçon de notre camarade Bayol (Adrien) décédé le 25 juillet.

Du fils de notre camarade Pot (Henri-Marie-Eugène) décédé le 27 juillet 1921.

Nous exprimons aux parents nos plus vives condoléances.



Procès-verbal de la Séance du Conseil d'Administration du Dimanche 11 Juin 1921

La séance est ouverte à 2 h. 1/2 sous la présidence de M. Goubin.

Sont présents : Goubin, Roy Georges, Gudefin, Bois, Boetzel, Izaac, Amar, Arnault, Bardoux, Bertrand, Conan, Favret, Héron, Laffargue, Toudouri, Membres du Conseil.

Les camarades : François Cochon, Hourcade, Saillot, Sainte-Rose, Thulliez.

Excusés : Chautard, Dufourc, Ecal, Noireaux.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance. Adopté.

Lecture de la lettre du camarade Toudouri et de celle du camarade Sigault relatives à la formation d'une section dite « Ligue des vrais Aveugles de Guerre » et blâmant les camarades qui ont pris cette fâcheuse initiative.

Le Président fait part qu'à la dernière conférence des Œuvres d'Aveugles, M. Raverat, Commissaire général du Permanent Blind Relief War Fund pour l'Europe lui a annoncé que son Comité avait déposé une somme de un million et demi en titres de rentes françaises pour assurer le paiement de la pension des aveugles amputés des deux membres. Le Conseil décide d'adresser ses remerciements au « Permanent Blind ».

Le Président expose ensuite qu'il a tenté un effort à la dernière conférence des Œuvres d'Aveugles au sujet de la répartition du travail. Le Président de la Conférence a invité les Sociétés à soumettre ce désir à leur Conseil d'Administration.

Lecture de la situation financière.

Adoptée.

EXPOSITION DES FLEURS

Le baron de Traversay, fait un rapport élogieux des heureux résultats obtenus par l'activité déployée par Mme Deschamps, Présidente du Comité d'Aide de l'Union des Aveugles de Guerre, et signale également toute la complaisance de M. Knoedler, qui gracieusement, a mis pendant toute la durée de l'Exposition sa salle à la disposition du Comité d'Aide.

Goubin fait remarquer également que le directeur de l'hôtel Ritz a offert gracieusement et sa salle et ses jardins pour la fête de nuit qui a clôturé cette Exposition.

Le Conseil après avoir pris acte de ces renseignements, décide d'adresser ses plus chaleureux remerciements à Mme Deschamps, à M. Knoedler et au directeur de l'hôtel Ritz.

Conan, Favret, Gudefin, Toudouri, se joindront au baron de Traversay pour apporter ces remerciements.

M. Boetzel remarque que l'Exposition a été organisée par Mme Deschamps et Mme Marthe Brandès, Mme Marthe Brandès a demandé qu'une petite somme lui soit versée pour l'Abri du Soldat Aveugle 10 % de la recette totale lui seront attribués. La part restée très large pour l'Union qui bénéficie d'autre part d'une heureuse réclame.

LECTURE DES STATUTS

Izaac demande que les statuts qui ont été approuvés par le Conseil d'Etat soient imprimés et envoyés à tous les Membres de l'Union. Chacun, après étude pourra apporter au Conseil des propositions au sujet du règlement intérieur et des modifications éventuelles qu'il croirait devoir être utiles.

Pensions

Lecture est donnée de la lettre du camarade Lagarde. Ce camarade approuve les décisions du Conseil au sujet des pensions ; il dit ses craintes au sujet des lenteurs qu'il prévoit dans la réalisation du projet About, réalisation qu'il considère comme peu probable dans son entier. Il dépose au Conseil une motion tendant à nommer une commission de trois membres chargée de toutes démarches utiles pour faire aboutir les revendications des aveugles sur les quatre points indiqués à l'Assemblée générale dernière. Ces démarches, à son sens, loin de nuire au projet About ne peuvent qu'apporter un appui à ce projet. La limitation momentanée et la revendication des quatre points n'exige pas une nouvelle loi, mais simplement un amendement à la prochaine loi des Finances.

Izaac insiste pour faire ressortir toute l'utilité qu'il y aurait dès à présent à ce que diverses commissions soient nommées pour se répartir le travail, chacune d'elles ayant un président et un rapporteur. La limitation des questions à l'étude permettrait à chaque commission une grande et peut-être plus efficace activité. D'autre part, il n'y aurait pas lieu de charger de frais nouveaux de correspondance les bureaux de l'Union chaque commission pouvant en règle générale fixer à chaque séance la date de sa réunion prochaine.

Le Conseil, après examen, décide de nommer dès maintenant une commission des pensions.

Laffargue demande la parole pour proposer que cette commission ne comprenne que des membres volontaires : « Il faut, dit-il, des cama-

rades qui aient du temps à eux et qui s'engagent à venir à toutes les réunions ».

Amar propose que les commissaires soient défrayés de leur déplacement.

Les camarades Arnault, Favret, Laffargue, Toudouri, Roy Georges, acceptent de faire partie de cette commission. Le Secrétaire général s'adjoindra à eux.

La date de la première réunion est fixée au mercredi 15 juin à 3 heures 1/4.

Izaak rappelle qu'il avait demandé la permission d'étudier le projet About au nom du Conseil sans prendre de résolution définitive. Ce projet dit-il est tout à fait favorable aux grands mutilés ; il répond aux quatre questions principales posées par les camarades, mais l'effort financier est tel (le ministre des Finances l'a évalué à deux millions de supplément), qu'il est à craindre que nous n'obtiendrions peut-être pas la réalisation immédiate de ce projet.

Momentanément, nous allons demander un supplément de pension en raison du coût de la vie, mais il est préférable auparavant que les Unions de Mutilés se mettent d'accord dans l'intérêt de tous.

Si nous arrivons à une entente sur certains articles à demander, nous aurons vraisemblablement satisfaction. Si au contraire, nous nous présentons avec des idées différentes, l'État aura des motifs de nous refuser et il nous demandera, sans aucun doute, de nous mettre d'accord avant d'accepter l'examen de nos requêtes.

Cet accord avec les autres Associations de Mutilés me paraît non seulement désirable, mais relativement facile à obtenir et je suis persuadé que nous arriverons, nous, grands mutilés, à avoir l'appui de toutes les sociétés importantes car ce que nous demandons est parfaitement équitable.

Il est à prévoir que le projet About n'aboutira pas dans son intégrité. C'est à nous d'être assez habiles pour nous mettre d'accord avec les autres Associations de mutilés afin de faire passer notre projet en décembre.

La défense de notre quatrième point pose par contre-coup la question de l'allocation aux orphelins : ils ont actuellement 300 francs ce qui est inadmissible. Les enfants des mutilés ont 500.

Nous devons essayer en accord avec l'Union Fédérale de proposer de porter cette allocation à 600 francs.

Les majorations pour blessures multiples ne peuvent présenter de difficultés sérieuses et nous sommes en droit d'en espérer l'acceptation sans grande difficulté.

Fête à Villiers-le-Bel

M. Ithier, Président de l'Association générale des Mutilés de la Guerre de (Seine-et-Oise), fait part à l'Union d'une fête qui doit

avoir lieu le dimanche 12 juin. Il demande qu'une délégation de l'U. A. G. y assiste.

Boidin et Arnault sont désignés comme délégués.

La séance est levée à 16 heures.

La prochaine réunion du Conseil est fixée au samedi 9 juillet.

AVIS AUX TRICOTEURS

Les commissaires Tricoteurs de la région Parisienne, informent les camarades Tricoteurs qu'une réunion importante aura lieu le 15 septembre à 15 heures au bureau de l'U. A. G.

AVIS AUX VANNIERS

Le camarade Nicomette Arthur, rue du Breuil à Fayl-Billo (Haute-Marne), informe ses camarades qu'il peut leur fournir de l'osier premier choix provenant de sa récolte dans les conditions suivantes :

Osier blanc, depuis 0 m. 80 jusqu'à 1 m. 20 : 300 fr. les 100 kilos.

Osier blanc, depuis 1 m. 30 jusqu'à 1 m. 60 : 280 fr. les 100 kilos.

Osier blanc, depuis 1 m. 70 jusqu'à 2 m. : 260 fr. les 100 kilos.

Osier non décortiqué assorti et sec, prix : 30 fr. les 100 kilos.

Osier non décortiqué assorti et sec, prix 30 francs les 100 kilos.

Expédition à partir de 50 kilos contre remboursement, port à la charge de l'acheteur.

Tous les camarades qui ont commandé de l'osier depuis le 15 mai, c'est-à-dire de l'osier nouveau, bénéficieront de la baisse et seront remboursés immédiatement de la différence.

INFORMATIONS

Le camarade Antoine, qui était professeur agrégé de mathématiques chargé de cours à l'Université de Strasbourg, vient de passer brillamment la thèse de doctorat et a obtenu une mention Très Honorable.

Nous félicitons ici le camarade Antoine, et nous signalons que le

président de thèse, M. Lebègue, célèbre dans le monde des savants a félicité notre camarade, pour son énergique et patient labeur.

Il a eu la délicatesse de remercier, publiquement, toutes les personnes qui avaient aidé Antoine dans son travail intellectuel et particulièrement celles qui ont assumé la lourde tâche de copier les livres nécessaires à ses hautes études.

LETTRES FELICITATIONS

Le camarade Bloncourt a passé avec succès sa licence ès lettres.

Le camarade Envin a passé sa licence en droit avec mention Bien.

Le camarade Erouart Fernand a le plaisir de nous annoncer qu'il vient de subir avec succès et avec mention les examens du baccalauréat en droit (2^e année) (lettre du 19 juillet).

Nominations dans la Légion d'honneur

Camarades promus au grade d'officier dans l'ordre de la Légion d'Honneur (Journal Officiel des 12 et 27 juillet 1921.)

OFFICIERS :

Laffargue (Aristide), capitaine, retraité pour blessures de guerre, 3^e régiment d'infanterie coloniale.

Dallet, sous-lieutenant, retraité pour blessures de guerre, 264^e régiment d'infanterie.

Lallement (Henri-Gaston), médecin aide-major de 1^{re} classe, retraité pour blessures de guerre.

Malavault (André-Théodore), lieutenant, retraité pour blessures de guerre, 59^e bataillon de chasseurs à pied.

Roux (Louis), lieutenant, retraité pour blessures de guerre, 358^e régiment d'infanterie.

Thébault (Léon-Marie-Joseph), lieutenant, retraité pour blessures de guerre, 47^e régiment d'infanterie.

CHEVALIERS :

Auclair (Auguste), ex-adjutant au 290^e régiment d'infanterie.

Baptiste (Théophile-Victorien), ex-soldat au 41^e régiment d'infanterie coloniale.

Besson (Laurent-François), ex-soldat, au 24^e régiment d'infanterie.

Bréval (Eugène-Alphonse), ex-soldat, au 17^e régiment d'infanterie coloniale.

Chabert (Joseph-Lazare), ex-soldat, au 6^e régiment d'infanterie coloniale.

Dahout (Octave-Théodule), ex-adjutant, au 46^e régiment d'infanterie.

Daraspe (Pierre-Gabriel), ex-soldat, au 32^e régiment d'infanterie.

Debeaupuis (Raymond-Edouard), ex-soldat, au 43^e régiment d'infanterie.

Deschamps (Charles), ex-soldat, au 224^e régiment d'infanterie.

Evrat (Louis-Paul), ex-soldat, au 4^e bataillon de chasseurs à pied.

Eychenne (Etienne), ex-soldat, au 96^e régiment d'infanterie.

Favre (Camille-Oscar), ex-soldat, au 171^e régiment d'infanterie.

Gallet (Vast-Albert-Diogène), ex-soldat, au 55^e régiment d'infanterie.

Giroir (Paul-Georges), ex-soldat, au 103^e régiment d'infanterie.

Girou (Auguste-Georges), ex-caporal, au 412^e régiment d'infanterie.

Gloaguen (Pierre-Louis), ex-soldat, au 143^e régiment d'infanterie.

Guibaud (Joseph-Auguste-Frédéric), ex-soldat, au 55^e régiment d'infanterie.

Guillam (Edmond-Louis-Marie), ex-aspirant au 118^e régiment d'infanterie.

Hachez (Eugène-Charles), ex-soldat, au 170^e régiment d'infanterie.

Henry (Paul-Joseph-Aimé), ex-soldat, au 50^e régiment de chasseurs à pied.

Jammet (Joseph-Jean-Louis), ex-caporal, au 143^e régiment d'infanterie.

Jourdain (Pascal), ex-soldat, au 3^e régiment du génie.

Kallenbrum (Paul-Pierre), ex-soldat, au 169^e régiment d'infanterie.

Lafaye (Marcel-Eugène), ex-soldat, au 124^e régiment d'infanterie.

Langel (Jean-Marie), ex-soldat, au 7^e régiment d'infanterie coloniale.

Laird (Victor-Emile), ex-soldat, au 103^e régiment d'infanterie.

Laute (Robert-Ernest), ex-caporal au 44^e régiment d'infanterie.

Lecaudey (Hippolyte-Auguste), ex-soldat, au 25^e régiment d'infanterie.

Le Gouar (François-Emile), ex-soldat, au 156^e régiment d'infanterie.

Legrand (Eugène-Ernest-Emile), ex-soldat, au 67^e régiment d'infanterie.

Lehouck (Auguste), ex-soldat, au 155^e régiment d'infanterie.

Le Layec (Pierre-Marie), ex-soldat, au 116^e régiment d'infanterie.
Lemerle (Alphonse-Amédée), ex-soldat au 24^e régiment d'infanterie.
Le Magadur (François-Marie), ex-soldat, au 251^e régiment d'infanterie.
Le Roussaux (François), ex-soldat, au 269^e régiment d'infanterie.
Lévy (Fernand), ex-caporal au 149^e régiment d'infanterie.
Lixon (Arthur-Reneld), ex-adjutant, au 91^e régiment d'infanterie.
Loubière (Léon-Marius), ex-soldat, au 4^e régiment d'infanterie.
Lucas (Georges), ex-soldat, au 290^e régiment d'infanterie.
Lutz (Victor), ex-soldat, au 134^e régiment d'infanterie.
Maho (Joachim-Marie), ex-soldat, au 271^e régiment d'infanterie.
Martin (Jean-Marie), ex-soldat, au 48^e bataillon de chasseurs à pied.
Maumont (Baptiste), ex-soldat, au 139^e régiment d'infanterie.
Maze (Joseph-François-Bienaimé), ex-soldat, au 72^e régiment d'infanterie.
Masse (Georges-Louis), ex-soldat au 109^e régiment d'artillerie lourde.
Mauriceau (Louis-Eugène), ex-soldat, au 66^e régiment d'infanterie.
Mautemps (Paul-Eugène), ex-soldat, au 65^e régiment d'infanterie.
Michon (Louis-Marie), ex-caporal, au 134^e régiment d'infanterie.
Michot (Lucien-Auguste), ex-soldat, au 35^e régiment d'infanterie.
Milhas (Abel), ex-soldat, au 20^e régiment d'infanterie.
Millepiéd (Augustin), ex-soldat, au 57^e régiment d'infanterie.
Millet (Aimé), ex-soldat, au 125^e régiment d'infanterie.
Mioque (Armand-Émile-Georges), ex-soldat, au 274^e régiment d'infanterie.
Molinier (André-Pierre), ex-soldat, au 365^e régiment d'infanterie.
Mondolini (Pierre-Paul), ex-soldat, au 415^e régiment d'infanterie.
Monnerie (Gabriel-Marie), ex-soldat, au 121^e bataillon de chasseurs à pied.
Monsard (Aimable-Jean-Marie), ex-soldat, au 262^e régiment d'infanterie.
Montfaucon (François), ex-soldat, 134^e régiment d'infanterie.
Morizet (Charles), ex-soldat, au 134^e régiment d'infanterie.
Mouchotte (Pierre-Maurice), ex-soldat, au 356^e régiment d'infanterie.
Mougin (Adrien-Charles-Joseph), ex-soldat, au 20^e bataillon de chasseurs à pied.
Mounier (Félix-Amédés), ex-caporal, au 4^e régiment de zouaves.
Murat (Guy-Jean), ex-soldat, au 134^e régiment d'infanterie.

Nadal (François), ex-soldat, au 50^e régiment d'infanterie.
Nadon (Henri), ex-soldat, au 233^e régiment d'infanterie.
Nègre (Louis), ex-soldat, au 328^e régiment d'infanterie.
Néhou (Louis-Lucien), ex-soldat, au 28^e régiment d'infanterie.
Noël (Eugène-Arthur), ex-soldat, au 65^e bataillon de chasseurs à pied.
Padois (Auguste), ex-soldat, au 2^e régiment de zouaves.
Peligry (Jean-Baptiste-Antonin), ex-caporal, au 6^e régiment d'infanterie coloniale.
Perelle (Auguste), ex-soldat, au 28^e régiment d'infanterie.
Perrin (Antoine-Jean), ex-soldat, au 27^e régiment d'infanterie.
Pialat (Pierre-Victorin), ex-soldat, au 4^e régiment du génie.
Pierre (Maurice-François-Jacques), ex-caporal, au 51^e régiment d'infanterie.
Plateau (André-Louis-Jules), ex-soldat, au 10^e régiment du génie.
Picot (Georges-Alfred), ex-soldat, au 74^e régiment d'infanterie.
Poirier (Victor-Charles-Edmond), ex-soldat, au 19^e bataillon de chasseurs à pied.
Portebois (Joseph-Henri), ex-soldat, au 330^e régiment d'infanterie.
Pradel (Pierre-Georges-Fernand), ex-soldat, au 14^e régiment d'infanterie.
Quinsat (Émile-Alexandre), ex-soldat, au 63^e régiment territorial d'infanterie.
Quitanton (Jean-Marie), ex-soldat, au 18^e bataillon de chasseurs à pied.
Radou (Marius-Georges), ex-caporal, au 10^e régiment du génie.
Rafestin (Mary-Patient), ex-caporal, au 72^e régiment d'infanterie.
Ramadour (Léonard), ex-caporal, au 308^e régiment d'infanterie.
Reboud dit Jambot (Gustave-Louis-Antonin), ex-soldat, au 158^e régiment d'infanterie.
Renaud (Charles-Marcel), ex-soldat, au 23^e bataillon de chasseurs alpins.
Retif (Gaston-Henri), ex-soldat, au 101^e régiment d'infanterie.
Rey (Camille-Albert), ex-soldat, au 45^e bataillon de chasseurs à pied.
Riau (Joseph), ex-caporal, au 32^e régiment d'infanterie.
Ricard (Pierre), ex-soldat, au 108^e régiment d'infanterie.
Richard (Élie-Cerice-Étienne), ex-caporal, au 3^e régiment de zouaves.
Rohken (Frédéric-Guillaume-Hubert), ex-caporal, au 39^e régiment d'infanterie.
Roillet (Jean), ex-soldat, au 36^e régiment d'infanterie coloniale.
Romant (Étienne-Armand), ex-caporal, au 328^e régiment d'infanterie.

Royer (André-Joseph), ex-soldat, au 42^e régiment d'artillerie de campagne.

Rozyxki (François), ex-soldat au 1^{er} régiment étranger.

Sageloly (Jean-Charles-Jacques), ex-soldat, au 53^e régiment d'infanterie.

Salaber (Jean), ex-sergent, au 249^e régiment d'infanterie.

Samuel (Eugène-Victor), ex-soldat, au 1^{er} bataillon de chasseurs à pied.

Santini (Marcel), ex-sergent, au 54^e régiment d'infanterie coloniale.

Seguin (Léon-Alcide), ex-soldat, au 167^e régiment d'infanterie.

Serret (Léon-Auguste-Louis), ex-soldat, au 55^e régiment d'infanterie.

Somprou (Paul-Jean-Baptiste), ex-soldat, au 221^e régiment d'infanterie.

Souverain (Etienne), ex-soldat, au 309^e régiment d'infanterie.

Tauzia (Joseph), ex-soldat, au 344^e régiment d'infanterie.

Ternisien (Charles-Jules-Jean-Baptiste), ex-soldat, au 254^e régiment d'infanterie.

Thèbes (Albert), ex-soldat, au 24^e régiment d'infanterie coloniale.

Thepenier (Nicolas), ex-sergent, au 134^e régiment d'infanterie.

Thouvenin, ex-caporal, au 140^e régiment d'infanterie.

Torreborre (Louis-Joseph-Cornil), ex-soldat, au 33^e régiment d'infanterie.

Tremeau (Pierre), ex-soldat, au 229^e régiment d'infanterie.

Tremège (Emile), ex-soldat, au 142^e régiment d'infanterie.

Truffert (Louis-Auguste), ex-soldat, au 2^e régiment de zouaves.

Turban (Auguste-Georges), ex-caporal, au 201^e régiment d'infanterie.

Tuloup (Eugène), ex-soldat, au 69^e régiment d'infanterie.

Ursat (Marcellin), ex-soldat, au 213^e régiment d'infanterie.

Vachon (Charles-Louis), ex-soldat, au 11^e bataillon de chasseurs à pied.

Vaudelin (Claudius), ex-soldat, au 5^e régiment d'infanterie coloniale.

Vayne (Pierre), ex-soldat, au 100^e régiment d'infanterie.

Lettres de Camarades

Le camarade Gaëtan Duquenne, nous prie d'insérer le sonnet suivant qui lui a été dédié :

A UN HEROS AVEUGLE DE GUERRE

La France a revêtu son casque et son armure
C'était la guerre !

Ses fils sont allés droit en leur martiale allure
A la frontière.

Spectacle offert au monde, aux Océans, aux Cieux
Majestueux.

Luttes de jour, de nuit, et combats effrayants,
Combats géants.

Et ses fils ont foncé, phalanges héroïques
Dans la mêlée.

Ils sont restés couchés, ils ont rampé stoïques
Dans la tranchée

La France a revécu le passé glorieux
De ses aïeux

Dans les douleurs, la mort, ils ont passé souriants
Oh ! qu'ils sont grands !...

De longs mois, de longs ans a duré le carnage
Dans la vaillance

Sous les obus, les gaz ils ont tenu. Courage
Dans l'espérance

Aussi Dieu bénit-il en rendant victorieux
Ces nouveaux Preux

Gloire à nos Poilus ! Gloire au Christ ami des Francs
Reconnaisants !

Et la France a passé sous l'Arc Triomphal
Aux accord tous vibrants de l'Hymne national,
Sublime apothéose à la grande Épopée
La France a rengainé sa glorieuse épée
Nation de l'Idéal, Nation au grand cœur
Elle a voulu guérir, calmer toute douleur
Elle a pris sur son sein l'orphelin tout en larmes
Elle a tendu la main à la veuve en alarmes
Relevé le pays déserté, sombre et nu,
Elle a magnifié le héros inconnu...

Mais que donnera-t-elle à l'héroïque armée
Des mutilés glorieux ?

Qui aiment tant la France et qui l'ont tant aimée !
Ces blessés généreux

Ils ont sacrifié d'eux-mêmes le meilleur
Plus que leur vie

Dit adieu au soleil, au bien-être, au bonheur
Pour la Patrie

— O France, tu voudrais les combler de tendresse
Et leur faire plaisir.
Tu peux, aux fronts soucieux, redonner l'allégresse
En comblant leur désir,

Et puisqu'a tous tu veux rendre partout justice,
Couronner la valeur,
Conserve aux mutilés l'habit du sacrifice
Sous la *Légion d'honneur*.

Juillet 1921.

HALLEL

Le camarade Léopold Prévost, de Flixécourt, nous prie d'insérer le discours suivant qu'il se proposait de prononcer à l'inauguration du Monument Aux Morts, à Flixécourt.

CAMARADES HEROIQUES

Au nom du groupe des Mutilés de Flixécourt dont je suis le modeste porte-parole, je viens en ce jour vous adresser et exprimer tous nos hommages. Sur cette pierre, 138 noms glorieux sont gravés en lettres d'or, qui doivent représenter aux yeux de tous grands et petits, tout un passé de gloire et d'honneur. Au-dessus de tout se place le sacrifice de votre vie, que vous avez fait pour la défense du sol sacré, de vos foyers, et de vos familles.

Vous êtes tombés, avec la conviction certaine d'avoir accompli votre devoir.

Ce monument, élevé pour perpétuer vos mémoires de héros, nous rappellera votre sacrifice surhumain. Et que tout passant salue et se souvienne que ces braves enfants du pays sont morts en luttant contre la force brutale d'un ennemi sans pitié. Enfants, qui connaissez à peine la vie, apprenez et sachez comprendre que vos pères, vos frères et vos parents ont fait la guerre pour vous donner une paix durable.

Camarades, devant vous je m'incline bien bas, et, au nom de vos frères d'armes mutilés, je dépose sur vos noms immortels la palme du Souvenir.

Flixécourt le 31 juillet 1921.

LISTES D'AVEUGLES PAR DÉPARTEMENT

(Suite)



Liste des Camarades du Puy-de-Dôme

Amblard (Antoine), à Lamontgie.
Bève (Etienne), 4 et 6, rue des Petits Gras, Clermont-Ferrand.
Chasselade (Joseph), aux Quatre-Routes, par Courpière.
Chaumeton (Emile-Jules), Grande-Rue, Rochefort-Montagne.
Collange (Antoine-Emile), Saint-Genest-la-Tourette.
Coupas (Pierre-Marius), Vernet-la-Varenne.
Coutarel (Jean), Moissat-Haut.
Dauris (Etienne), Courpière.
Ducros (Léon-André), au Drayes de Saint-Bonnet-le-Chastel.
Dumas-Labrousse, Charbonnières-les-Vieilles.
Fraudias (Jean), Forest-Donnaze, par Saint-Dier.
Gervais (Gilbert), Moulin du Garet, commune de Tours-sur-Maymont.
Gorce (Pierre), Dorat.
Guillaume (Mathieu), Neuffont, par Gelles.
Hantier (Jean), à Epinoux, commune de Picherande.
Labre (Gilbert), à Ris, canton de Châteldou.
Lerousseau (Lucien-Henri), Besse-en-Chandesse.
Mandet (Georges-Henri), place Saint-Jean, Ambert.
Masson (Jean-Baptiste), au Combat commune de Neuf-Eglises, Menat.
Mège (Antoine), Torteleresse, canton d'Hermeot.
Navarron (Blaise), aux Roux, par Saslières.
Pagenel (Albert), 6, rue Fléchier, Clermont-Ferrand.
Pasquet (Jean-Jules), Pommerette, commune de Chabreloche.
Pélissier (Jean-Giraud), Pompicaut, par Maringues.
Penide (Jean), 3 bis rue Bergier, Clermont-Ferrand.
Roux (Louis), 23, rue Montlosier, Clermont-Ferrand.

Liste des Camarades des Pyrénées-Orientales

Aubert-Sauveur (Joseph), Haras Nationaux, route de Thuez, Perpignan.

Urbain (Jules-Cantier), Salces.
Delos (Augustin), Arles-sur-Tech.
Gary (Maurice), Salces.
Mariotti (Jean), Argelès-sur-Mer.
Ouillet (Joseph), 14, rue du 14-Juillet, Baixas.
Pey (Jean), Elne.
Puységur (Jacques), Saint-Jean-Pla-de-Cors.
Sageloly (Jean), 2, rue Saponaire, Perpignan.
Salvat (Joseph), Catelard.

Liste des Camarades du Rhône

Baizet (Pierre), 75, avenue de Saxe, Lyon.
Bardin (Louis-Auguste), 89, cours Gambetta, Lyon.
Barre (Georges-Eugène), chez M. Charpin, 9, rue Centrale, Lyon.
Bastion (Antoine), Montrotier.
Baudrand (Antoine), 24, rue du Colombier, Lyon.
Bernolin (Pierre-Auguste), 60, rue Marietton, Lyon-Vaise.
Billard (Maurice-Fernand), maison Dansaz, 18, rue Lafon, Lyon.
Billoud (Louis-Claudius), 3, route de Tremien, Villeurbanne.
Blanc (Antoine), Taponas, par Belleville-sur-Rhône.
Blanchon (Louis-Eugène), rue Chapoly, au Lécat-Tassin-la-Demi-
Lune.
Blot (Georges), rue Ferrachat, L'Arbresle.
Boudras (Jean), 18, rue de la Reconnaissance, Villeurbanne.
Bouton (Pierre-Joseph), Lucenay.
Brailly (Fleury), Vourles.
Bressy (Jean), chemin de Parilly, au Moulin-à-Vent, Lyon.
Bugnet (Benoit), 42, Grande-Rue-de-Calluire, Calluire.
Cavagnat (Auguste), 15, rue Raymond, Lyon-Croix-Rousse.
Chambert (Louis-Florentin), 31, Grande-Rue-Montplaisir, Lyon.
Chambost (Jean-Marie), 18, rue Radissou, Tarare.
Chomarat (Jean), 87, rue Masséna, Lyon.
Choron (Pierre-Antoine), Bilost, par Bessenay.
Cinquin (Jean), 2, rue de l'Ancienne-Préfecture, Lyon.
Cluze (Antoine-Marius), chez M. le Maire de Saint-Génie-les-
Ollières.
Crozon (Léon-François), 31, rue Saint-Géraldt, le Moulinage de
Givors, Givors.
Deglise (Frédéric), rue de la Perrière, Saint-Génix, Laval.
Denos, Chazaz-d'Azergues.
Desigau, Le Perreon.
Dewitte, aux Ignaux-Clareisolles.
Dormont (André), 27, rue Barrier, Lyon.

Dubost (Pierre-Françisque), Saint-Bonnet-des-Bruyères.
Étienne (Pierre), 48, rue de la Charité, Lyon.
Févelat (Henri-Jean), 16, rue de la Bannière, Lyon.
Forest (Claude-Antoine), 11, rue des Fossés, Villefranche.
Gauthier (Julien), 72, rue Vauban, Lyon.
Gauzente (Paul), 19, montée de l'Église, Cuive commune de
Caluire.
Gerbelli (Georges), 71, Grande-Rue, Lyon-Saint-Clair.
Janson (Charles-Joseph), école de Gallieni, Lyon.
Jonchier (Claude), Monsols.
Jourdan (Casimir), 21, rue Sébastien-Cryphe, Lyon.
Lamure (Pierre), 60, rue Bonnel, Lyon.
Léger (Loui), 68, Grande-Rue-de-Montplaisir, Lyon.
Legrand (Auguste), chez Mme Braconnier, 16, rue Dumeuge,
Lyon.
Lombard (Émile), maison de santé des Frères de Saint-Jean-de-
Dieu, 206, route de Vienne, Lyon.
Mercier (Edmond-Marcel), 6, cours Vitton, Lyon.
De Meyer, chez Mme Grabit, 32, rue Mercière, Lyon.
Mézières (Henri), chez Mlle Rivat, avenue de la Prévoyance,
Calluire.
Michalet (Joseph), 76, cours de la République, Villeurbanne.
Miolano (Laurent), 41, rue Vieille-Monnaie, Lyon.
Montet (Émile), 148, avenue Leclerc, Lyon.
Mulsant (François), Larojasse.
Pernelle (Honoré-Hippolyte-Louis), chez Mme Béchard, 50, rue
Coste, Lyon-Croix-Rousse.
Piollet (Germain), 1, montée de la Boucle, Lyon.
Roche (Louis), Blace.
Roillet (Jean), 88, chemin de Pierre-Bénite, Aullins.
Vachon (Louis-François), 12, rue Gentil, Lyon.
Vachon (Louis), 35, rue des Charmettes, Villeurbanne.
Vérou (Claude), 9, rue des Tayettes, Villefranche.
Vial (Fernand-Victor), 9, rue des Deux-Frères, Villeurbanne.
Vidon (Louis-Joseph), 85, avenue Berthelot, Lyon.

(à suivre)



Le Gérant : RIBUTOR.

COMITÉ D'ACTION

M. FRANÇOIS-MARSAL, sénateur, ancien ministre, président ;
Mlle ARBEL, vice-présidente ;
M. GOURDON, vice-président ;
M. le baron de TRAVERSAY, vice-président ;
M. BLOCH, secrétaire ;
M. l'ÉVESQUE, trésorier adjoint ;
M. AUTERBE, actuaire à la Compagnie l' « Union » ;
Mme BOYLESVE ;
Mme BROQUIN ;
M. Pierre CHEROT ;
Mme CHEVALIER ;
Mme CONTAMIN ;
M. DUBRANLE, inspecteur des Ecoles de Rééducation ;
M. DE FLEURIEU ;
Mlle L. GHYS ;
Mme HEBMANN ;
Mlle JALAGUIER ;
Mme LÉVY-WEISS ;
M. MAYER ;
Mme MEYER, secrétaire générale du Livre de l'Aveugle ;
M. MEYNADIER ;
M. PICHON, ancien secrétaire général de la Présidence de la République ;
M. ROUX, directeur honoraire du ministère de l'Intérieur, directeur de la Société
« Les Amis des Soldats aveugles ».
M. Joseph ROUX, directeur du Travail de la Législation ouvrière et des Assurances
sociales au commissariat général de la République (Strasbourg) ;
D^r SCHNEIDER.

Liste des Donateurs

	Francs
Mme Thomas, à Paris.....	20 »
Mme Longuet, à Paris.....	15 »
Mme Guiomi, à Paris.....	15 »
En souvenir de Mlle Legat, artiste dramatique.....	3,000 »
Mmes Toudy, à Paris.....	15 »
Mme Louis Engel, à Colmar.....	20 »
Ecole Communale des Filles, 33, rue Amiral-Roussin.	50 »
M. Léopold Lévy, à Paris	100 »
René et Yvette Calderon, à Paris, transmis par les <i>Annales</i>	25 »
Mlle Edmée Danon, à Paris, transmis par les <i>Annales</i> .	25 »
MM. Fagard et Leuba, à Paris	118 »
Mme A. Luck, à Londres	250 »
Mme Debourg, Mme B.-L. Fowler, Mme Tompkins, Mme Hendricks, Mlle J. Blake	600 »
Les maîtresses de l'École du Cours St-André, à Grenoble	60 »
Mme Vidal	10 »
Université des <i>Annales</i>	50 »
Œuvre Anglo-Franco-Maurienne (transmis par Mme Delcassé)	100 »
Notre camarade Léon Bobb	1.000 »